

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 47 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 JANVIER 2019

Présents : JAQUIER Christian, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absentes excusées : BRENIAX Blandine, MAIRE Corinne a donné pouvoir à JAQUIER Christian

Secrétaire de séance : THIEVENT Claudine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Taxe de séjour 2019
- 2) Location logement
- 3) Débat d'orientations budgétaires
- 4) Vente de bois par soumission cachetée
- 5) Fond de concours
- 6) Questions diverses

1) Taxe de séjour 2019

Suite à la fusion des 3 offices du tourisme Arbois, Poligny, Salins, au 1^{er} janvier 2019 et au changement de calcul de la taxe de séjour, **le conseil décide à l'unanimité de revenir sur sa décision prise lors du conseil municipal du 13 novembre 2018 et accepte les nouvelles modalités de la taxe de séjour fixées par l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).**

Ce nouveau système permettra aux hébergeurs d'être connectés pour leur déclaration et tenu au courant des statistiques touristiques locales fournies par le nouvel office de tourisme intercommunal.

Le bureau du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme a été ainsi constitué :

Mme VUILLEMIN Martine, Présidente,

M. LAVIER Adrien, Président délégué

Mme MOREL Sylvie, M. GAUTHIER François, Vices-présidents

M. le Maire de Pupillin reste suppléant au comité de direction.

2) Location logement

Le Maire remercie les bénévoles qui oeuvrent pour la remise en état des logements communaux.

Lors du conseil du 11 octobre 2018, le conseil avait attribué l'appartement B au caveau du chalet à Mme PRUDON Maryline. Celle-ci s'est désistée.

Après étude des nouvelles demandes de location, le conseil retient à l'unanimité la candidature de Mme MAIROT Née NOIRAUT Claude. Le montant du loyer reste fixé à 370 € et prendra effet à compter du 1^{er} février 2019.

Les travaux de l'appartement C sont en cours. Mme SCHEID Christine prendra le logement au 1^{er} mars prochain. Un bail professionnel sera signé. Des renseignements concernant son activité ainsi que les horaires d'ouverture du cabinet seront communiqués ultérieurement.

3) Débat d'orientations budgétaires

Les membres du conseil débattent des futurs travaux et des achats qui seraient nécessaires.

Certains sont déjà engagés, c'est le cas de la réfection du toit du bâtiment du chalet, de la mise aux normes (accessibilité) des bâtiments communaux, de la construction de la nouvelle caserne de pompiers d'Arbois, de la mise en place de la fibre, achat d'un échafaudage, achat d'un radiateur/sèche linges pour la cuisine de la salle polyvalente.

Les travaux prévus en 2019 sont les suivants (subventions demandées) :

- Création et aménagement de toilettes publics dans l'ancien abris-bus,
- Achat de tables béton pour le belvédère,
- Isolation et bardage coté cuisine de la salle polyvalente,

Travaux à prévoir suivant le budget :

- Réfection du réseau d'assainissement Rue du vieux Mont (budget eau/assainissement)
- Réfection du chemin rue Bagier,
- Clôture du cimetière,
- Modification des poteaux aux entrées du village,
- Réfection des menuiseries extérieures des logements,
- Extension du hangar,
- Réfection d'un mur au caveau du chalet...

4) Vente de bois par soumission cachetée

Départ de Mme CHARLES Valérie

Le conseil municipal, lors de sa séance du 11 octobre dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée, un volume de bois estimé à 180 stères. Le prix de retrait minimum était de 5 € le stère. Une seule offre a été déposée en Mairie.

Le Maire procède à l'ouverture de l'enveloppe et le bois est attribué à l'unanimité à M. PEROUX Philippe (entreprise AR« BOIS » CHAUFFAGE au tarif de 5,10 € le stère. La convention et le cubage seront réalisés par l'ONF.

5) Fond de concours

Suite au conseil municipal du 11 janvier 2018 et à l'approbation du projet de mise en accessibilité de l'église et du bâtiment Mairie, pour un montant de 24 765,53 € HT, **le conseil décide à l'unanimité de solliciter un fond de concours à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura en vue de participer au financement à hauteur de 7 429,66 €.**

Il approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Maçonnerie salle : escaliers, mur, carrelage et placo Maçonnerie église : rampe d'accès	11 140,20 €	Sous-Préfecture : DETR (40%)	9 906,21 €
Signalisation :	8 289,25 €	Communauté de Communes : fond de concours(50 % du solde)	7 429,66 €
Porte salle accès handicapés :	5 116,08 €	Emprunt commune (30%)	7 429,66 €
Déplacement lave mains wc handicapés :	220,00 €		
TOTAL :	24 765,53 €	TOTAL :	24 765,53 €

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de fond de concours avec le Président de la CCAPS ainsi que tout acte y afférant.

Il autorise le Maire à prendre toutes décisions pour assurer l'exécution du projet.

6) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS

*** ALCG :**

Les collectes sont prévues en mars et novembre mais les dates précises ne seront communiquées qu'aux personnes qui seront venues s'inscrire en Mairie.

Pour le ramassage du mois de mars, il convient de s'inscrire en Mairie avant le 22 mars 2019.

En effet, pour une meilleure qualité de la collecte, l'ALCG ramassera uniquement les encombrants au domicile des personnes inscrites et plus rien ne sera pris sur les bords de routes.

*** Vente de bois :**

Suite à la consultation amiable du 17 décembre 2018, 272 m3 de bois scolytés ont trouvé acheteur pour un montant de 3 405 €.

*** La commune de Buville nous autorise à déneiger la voie communale entre Pupillin et Buville suivant l'accord des années précédentes.**

*** Grand débat national :**

A l'initiative du président de la République, le gouvernement engage un grand débat National permettant à toutes et à tous de débattre des questions essentielles pour les français.

A compter du 21 janvier, les contributions des Françaises et des Français pourront être directement déposées sur le site : <https://granddebat.fr>.

Un registre des doléances est ouvert en Mairie (mails ou papiers libres autorisés).

*** Signatures légalisées :**

Le Maire est autorisé à légaliser les signatures (actes notariés ou autres...), cependant, il convient de signer devant lui, le jour même ou devant la secrétaire de Mairie.

*** Accueil de lycéens étrangers :**

Le Centre d'Échanges Internationaux cherche des familles d'accueil pour des lycéens étrangers.

Renseignements : Monsieur Bernard EMORINE/ Baume les Messieurs

Tel : 06.80.11.97.34 bernard.emorine@gmail.com

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Claudine THIEVENT